

## REUNION DU 16 JUIN 2020

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 16 Juin à dix-huit heures trente sous la présidence de M Patrick Lafave, Maire.

La séance est ouverte à 19 h 00,

**Présents:** Mme Bossion C, M. Dubois T, Mme Langlois S, M. André A, Mme Leboucher L, Mme Labonde E, Mme Guérin M.M., Mme Poirier C, M. Dessaude Y

Mme Chanu M donne pouvoir à Mme Bossion C

**Secrétaire de séance :** Mme Bossion C

### COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET GENERAL :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Labonde Evelyne en tant que Présidente. Celle-ci présente le compte administratif 2019 du budget général de la commune.

L'équilibre général du compte fait apparaître un excédent de 32 180.75 €.

#### **A. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**1 - Les dépenses de l'exercice** se répartissent principalement de la manière suivante :

Tout d'abord, **les charges à caractère général représentent 86 622.95 €, soit 45.74 %** des dépenses de fonctionnement (pour une prévision à 126 514.06 €). Elles sont essentiellement constituées des frais d'énergie, de télécommunications ou d'affranchissement, de l'approvisionnement de la cantine, des assurances et de l'entretien des bâtiments communaux et des terrains ...

Par ailleurs, **les charges de personnel s'élèvent à 68 452.01 €, soit 36.14 %** des dépenses de fonctionnement.

**Les subventions versées représentent 690.00 €, soit 0.36 %** des dépenses de fonctionnement, et **6.06% la participation au Contingent Incendie soit 11 475.39 €.**

**Les charges financières, à savoir les intérêts des emprunts, s'élèvent à 4 776.81 € soit 2.52 %** des dépenses de fonctionnement (rappel : le capital est payé en investissement)

**Le Fonds de Péréquation ressources communales et intercommunales pour 3 504.00 € SOIT 1.85 %.**

#### **2 - Les recettes de l'exercice**

Les recettes globales se sont élevées à 265 612.99 €, elles comprennent les recettes réelles 2019 d'un montant de 203 578.78 € auquel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement 2018 d'un montant 62 034.21 €.

Les recettes réelles sont principalement constituées pour :

- 85 164.00 € par les contributions directes soit 41.83 %
- 32 430.00 € par les dotations de l'Etat soit 15.93 %
- 26 340.00 € par l'attribution de compensation soit 12.94 %
- 3 536.21 € par la location du logement soit 1.74 %

L'excédent de fonctionnement 2018 d'un montant de 62 034.21 € représente 23.36 % des recettes totales soit une diminution de 11.05 % par rapport à celui de 2017

#### **B. SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **1 - Les recettes de l'exercice**

Concernant la section d'investissement, les recettes réelles s'élèvent à 4 218.81 € pour une prévision à 29 200.00 € avant le virement de la section de fonctionnement.

Elles se composent entre autres :

- Du FCTVA pour 3 012.17 €,
- La Taxe D'aménagement pour 1 206.64 €

La section d'investissement bénéficie d'un virement de la section de fonctionnement de 30 000.00 €, ce qui permet de financer le programme d'investissement.

Le résultat d'investissement de l'année 2018 est un excédent de 8 081.02 €.

##### **2 - Les dépenses de l'exercice**

Les dépenses s'élèvent à 56 346.35 €.

Les principales opérations sont :

- Pose luminaires : 3 744.00 €
- Plafond Mairie : 3 455.94 €
- Toiture Ecole : 42 794.58 €
- Le capital des emprunts pour l'enfouissement de réseaux et de les travaux d'école pour 6 341.23 €.

### **COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET GENERAL :**

Le compte de gestion pour le budget général de la commune établi par Mme Varache, receveur municipal, en conformité avec le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2019 :**

Après étude du Compte Administratif et du Compte de gestion 2019 présentant un excédent de fonctionnement de 76 227.27 € et un déficit d'investissement de 44 046.52 € auquel il faut ajouter les restes à réaliser à savoir :

Dépenses : + 8921.93 € et Recettes : - 2 230.00 €

Il est décidé :

- d'affecter la somme de 25 488.82 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.
- d'affecter la somme de 44 046.52€ au compte 001 résultat d'investissement reporté,
- d'affecter la somme de 50 738.45 € au compte 1068

### **TAUX DES 3 TAXES 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide les taux suivants :

Taxe Foncier Bâti : 13.94 %

Taxe Foncier non Bâti : 26.33 %

Les taux restent identiques à ceux de 2019.

### **BUDGET PRIMITIF 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le

Budget Primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 231 134.82 €

Recettes : 231 134.82 €

Section de Recettes : Dépenses : 71 298.45 €

Recettes : 71 298.45 €

### **DELEGATIONS AU MAIRE**

M. Le Maire donne lecture des délégations que le conseil municipal pourrait lui autoriser. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord à l'unanimité.

### **: DELEGUES S.I.R.T.O.M.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a élu au scrutin secret à la majorité absolue comme délégués pour le S.I.R.T.O.M :

Délégués titulaires : MM. DUBOIS Thierry (11 voix) et ANDRE Albert(11 voix)

Déléguées suppléantes : Mmes LANGLOIS Sandra (11 voix) et LEBOUCHER Laëtitia (11 voix)

### **DELEGUES SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

#### **DU VAL SAINT CYR (S.I.D.E.P.)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a élu au scrutin secret à la majorité absolue comme délégués pour le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable (S.I.D.E.P) du Val Saint Cyr :

Délégués titulaires : MM. LAFAVE Patrick (11 voix) et Mme Bossion Catherine (11 voix)

### **DELEGUES INGENIERIE**

M. Le Maire explique au conseil municipal qu'il faut désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour l'Agence Technique Départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

1 délégué titulaire : M. Lafave Patrick

1 délégué suppléant : Mme GUERIN Marie-Madeleine

A l'unanimité.

### **DELEGUES TERRITOIRE ENERGIES EURE ET LOIR**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a élu au scrutin secret à la majorité absolue comme délégués pour le TERRITOIRE ENERGIES EURE ET LOIR :

Délégué titulaire : M LAFAVE Patrick (11 voix)

Délégué suppléant : M. DUBOIS Thierry (11 voix)

### **INDEMNITES ADJOINTS**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2020 constatant l'élection de 3 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la Loi,

Considérant que pour une commune de -500 habitant, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ne peut dépasser

9.9 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Le 1<sup>er</sup> ADJOINT : 6.6 %

Le 2<sup>ème</sup> ADJOINT : 5.75 %

Le 3<sup>ème</sup> ADJOINT : 1.29 %

### **COMMISSION IMPOTS DIRECTS**

M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut nommer 6 membres titulaires et 6 Membres suppléants et pour la commission de Impôts directs, il faut donc transmettre une liste de 24 noms pour que les 12 Membres soient nommés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

La Liste des personnes est jointe à la présente délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il y aura un distributeur de pains près de la Mairie à compter du 1<sup>er</sup> Juillet,
- M. Dubois informe le conseil municipal qu'un boucher viendra sur la place de la Mairie cet automne,
- M. Le Maire remercie Yann Dessaude pour son investissement pour le site de la Mairie,
- M. Le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'entamer la procédure nécessaire à l'acquisition d'un bien immobilier sans maître,
- M. Le Maire informe le conseil municipal que le Rassemblement Motos aura lieu le 6 Septembre 2020,
- M. Le Maire informe le conseil municipal que, comme il peut le constater, les travaux de la Mairie avancent,
- M. Le Maire informe le conseil municipal que l'Etat nous remboursera à hauteur de 50 %, l'achat des masques,

- M. Le Maire transmet aux membres du conseil municipal les félicitations du Député, des Conseillers Territoriaux pour leur élection,
- M. Le Maire informe le conseil municipal, que la Fête du Village étant annulée, le feu d'artifice est reporté en 2021,
- M Le Maire informe le conseil municipal qu'il a conclu une convention avec 30 Millions d'Amis afin de faire stériliser les chats errants sur la commune,
- Mme Langlois signale un dépôt sauvage de pneus dans un terrain privé abandonné qui pourrait entraîner une pollution. Les propriétaires seront contactés,
- Mme Poirier souhaite reproposer une formation défibrillateur en Septembre, si l'action est reconduite un courrier d'inscription sera déposé dans les boîtes aux lettres,
- M. André signale que, malgré les îlots de ralentissement, les voitures roulent beaucoup trop vite à l'entrée du bourg en venant de Senonches.

La séance est levée à 22 h 15

### INFORMATIONS COMMUNALES



**Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

**Du lundi au vendredi : 8 h à 12h et de 14 h 00 à 20 h 00**

**Samedi : 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 00**

**Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h**



**Par Arrêté Préfectoral il est interdit de faire du feu en plein air du 15 FEVRIER au 15 MAI. Puis du 15 JUNE AU 30 SEPTEMBRE ; Les déchets verts sont à déposer en déchetterie**



**Nous rappelons également aux administrés, que leurs haies qui donnent sur le domaine public, doivent être coupées en limite de propriété, principalement pour une question de sécurité,**

Madame, Monsieur,

C'est dans une situation inédite que nous abordons ce nouveau mandat. Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales et tâcherons d'être à la hauteur de la mission confiée.

Le virus nous a surpris et a bouleversé nos rapports. Les services publics n'ont plus été accessibles. Il a fallu suppléer aux absences des aides aux plus fragiles et tout apprendre. Trouver des masques aura été un combat de plusieurs semaines. Lorsque nous avons, enfin, pu en acheter nous avons fait le choix d'en distribuer 2 par maison plutôt que 1 par personne, afin de privilégier les personnes les plus fragiles. Le coût financier a été de 1 000.00 €. Une (petite) partie devrait être prise en charge par l'état. Nous allons faire le bilan de notre action et voir ce qu'il est possible d'améliorer pour être encore plus efficace si jamais nous devons à nouveau être confinés.

Un nouveau problème est apparu sur la commune : celui des chats errants. Afin de remédier à la disparition de la fourrière départementale, la commune fait intervenir l'entreprise « Lucky Dogs ». Elle est chargée de la capture et de la recherche du propriétaire. Si le propriétaire n'est pas connu, la loi impose la stérilisation et la remise en liberté sur le site de capture. Aussi, la commune vient de passer une convention avec l'Association « 30 Millions d'Amis » qui prend ainsi en charge 50% des frais de stérilisation. Même si pour certains, la présence de ces chats représente une nuisance, les animaux abandonnés sont victimes avant tout de **maîtres irresponsables partis** sans emmener avec eux leurs compagnons à quatre pattes !

Enfin, je terminerai ce petit mot par un message de remerciements. En effet, avec ce nouveau mandat, deux personnes ont cessé leurs fonctions. Aussi, j'adresse au nom de la commune mes plus vifs remerciements à M. DAO qui a mis en place et géré le site internet de notre village pendant de nombreuses années. Enfin, je veux remercier celui qui m'a accompagné et soutenu depuis le début de mon engagement municipal et qui a servi la commune pendant 34 années : M. Guy LAILLET.

*Bien à vous*

